



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Risque de « désastre sanitaire » chez les sapeurs pompiers

Question écrite n° 18214

Texte de la question

Mme Mathilde Feld alerte M. le ministre de l'intérieur sur le risque de « désastre sanitaire » auquel sont exposés les sapeurs-pompiers et sur les graves insuffisances de la réponse de l'État en matière de prévention, de protection et de réparation. Confrontés à des incendies toujours plus intenses, les sapeurs-pompiers subissent des expositions répétées et prolongées aux fumées toxiques, aux particules fines et aux substances cancérigènes. Aux intoxications immédiates s'ajoutent des conséquences susceptibles de se manifester des années après les interventions. Depuis 2022, le Centre international de recherche sur le cancer classe ainsi l'exposition professionnelle des pompiers comme cancérigène. Les témoignages syndicaux décrivent pourtant des personnels intervenant avec de simples tissus sur le nez et la bouche, faute de protections adaptées. M. Rémy Chabbouh, porte-parole du syndicat SUD, a ainsi alerté sur le risque d'un « désastre sanitaire ». En Gironde, les éléments rapportés cet été font état de plus de 330 sapeurs-pompiers pris en charge médicalement et d'au moins 129 intoxiqués, un bilan dont les représentants syndicaux soulignent la possible sous-estimation. Ces risques ne sauraient être considérés comme le prix inévitable de leur engagement. L'insuffisance des équipements, de la décontamination, du suivi médical et de la reconnaissance des maladies liées au service transforme des risques professionnels identifiés en mise en danger fautive. Dans ce contexte, les orientations du projet de loi présentées aux organisations syndicales le 8 septembre 2026 ne répondent pas suffisamment, ni à l'urgence sanitaire ni aux exigences de financement. Cette inadaptation nourrit une mobilisation et une grève nationales légitimes de la part de personnels trop longtemps négligés par les politiques publiques. Elle lui demande donc quels moyens financiers supplémentaires et quel calendrier le Gouvernement entend mobiliser pour permettre aux services d'incendie et de secours d'acquérir des matériels d'intervention et des protections respiratoires adaptés aux conditions réelles d'engagement, visant à minimiser les risques pour la santé des sapeurs-pompiers. Enfin, elle lui demande comment il entend répondre aux revendications syndicales concernant la reconnaissance des maladies professionnelles des sapeurs-pompiers et la réparation effective pour les professionnels comme pour les volontaires : notamment par des tableaux adaptés et des mécanismes de présomption d'imputabilité couvrant les cancers et les affections pulmonaires dont le lien avec les expositions professionnelles est établi.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Feld](#)

Circonscription : Gironde (12^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18214

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 septembre 2026](#), page 8656